

GENDARMERIE NATIONALE

14^e Légion

Cie de l'Ain

Section de BELLEY

Brigade de SEYSSEL

N° 418

du 16/11/1944

PROCES-VERBAL
en exécution
d'une Commission Rogatoire

Déposition de témoin

A 15 1/2

L'an mil neuf cent quarante quatre, le seize novembre à quinze heures,

Nous, CONTAMIN Louis, Maréchal des Logis Chef de Gendarmerie, Commandant la Brigade de SEYSSEL, Officier de Police Judiciaire, auxiliaire du Procureur de la République, conformément aux articles 48 & 49 du Code d'Instruction

Criminelle.

Assisté de notre Greffier, le gendarme RAVOT Charles, auquel nous avons fait prêter serment d'en bien et fidèlement remplir les fonctions.

Agissant en vertu d'une Commission Rogatoire, délivrée le 15 Octobre 1944, par Monsieur le Juge d'Instruction de BELLEY, à l'occasion d'une procédure contre X inculpé d'assassinat.

Avons sur simple invitation fait comparaître devant nous le témoin ci-après nommé, auquel nous avons donné connaissance des faits pour lesquels sa déposition est requise.

Ce témoin entendu séparément, a prêté serment de dire la vérité, rien que la vérité et dépose ainsi qu'il suit :

"Je me nomme BAZIN René, 29 ans, Hôtelier à SEYSSEL (Ain) né le 2/1/1915 à LONGWY (Meurthe et Moselle, de Eugène et de feu DERIG Léonie.

"Le 8 Juillet 1944, un bataillon de troupes alpines allemandes, est arrivé à SEYSSEL. Une compagnie a été logée chez moi ainsi que trois officiers et un médecin auxiliaire. Je ne puis vous dire quel est le numéro de ce bataillon, mais je connais le secteur postal de cette unité qui est le N° 7552. J'ignore le nom des officiers de ce bataillon, toutefois, je détiens un reçu d'un sous-officier du nom de HEUER (Hauptfeldwebel). Ce dernier pourrait sûrement donner le nom de ses officiers.

"Le 10 Juillet au matin, un détachement d'une cinquantaine d'hommes environ est parti et est revenu vers 11 heures. J'ai appris par ces militaires qu'ils avaient été attaqués au hameau d'ORBAGNOUX, et qu'au cours de l'engagement, ils avaient eu un mort et quatre blessés.

"Le gros du bataillon a quitté SEYSSEL vers 16 heures et j'ai su qu'un accrochage avait eu lieu entre cette unité et des éléments de la Résistance, à proximité du hameau de BÉRIAZ (Commune de CRAZ). Ce bataillon se dirigeait sur NANTUA et n'est revenu que le 17 dans la soirée, ramenant quatre otages qui ont été fusillés vers vingt et une heures.

"J'ai su par les militaires de ce bataillon qu'ils avaient l'ordre de prendre des otages et d'incendier des maisons lorsqu'ils essayaient des coups de feu d'un village ou d'un hameau.

Lecture faite à Monsieur BAZIN, il a reconnu ses réponses fidèlement transcrites, a persisté et sur notre demande, a déclaré n'avoir rien à changer ou à ajouter.

De tout quoi nous avons dressé le présent procès-verbal que le déclarant et le greffier ont signé avec nous.

Le témoin

Signé : BAZIN

Le Greffier

Signé : Illisible

L'Officier de
Police Judiciaire
Signé : CONTAMIN

Pour Copie Conforme

GENDARMERIE NATIONALE
LESION du LYONNAIS
COMPAGNIE de l'AIN
SECTION de BELLEY
BRIGADE de SEYSSSEL

PROCES-VERBAL
en exécution
d'une Commission Rogatoire

Déposition de Témoin



N° 418
du 16-17-1944.

Vu et transmis par le Commandant de Brigade
à Monsieur le Juge d'Instruction, à Belley.
le 17 novembre 1944.

L'an mil neuf cent quarante-quatre, le quinze novembre
à seize heures.....

Nous, CONTAMIN, Louis, Maréchal des Logis Chef de Gendarmerie, Commandant la Brigade de Seyssel, Officier de Police Judiciaire, auxiliaire du Procureur de la République, conformément aux articles 48 et 49 du Code d'Instruction Criminelle.....

Assisté de notre Greffier, le Gendarme RAVOT, Charles, auquel nous avons fait prêter serment d'en bien et fidèlement remplir les fonctions.....

Agissant en vertu d'une Commission Rogatoire, délivrée le 15 octobre 1944, par M. le Juge d'Instruction de Belley à l'occasion d'une procédure suivie contre X, inculpé d'assassinat.....

Avons sur simple invitation fait comparaître devant nous le témoin ci-après nommé, auquel nous avons donné connaissance des faits pour lesquels sa déposition est requise.....

Ce témoin entendu séparément a prêté serment de dire la vérité, rien que la vérité et déposé ainsi qu'il suit :

Je me nomme PONCET, Joseph, 39 ans, cultivateur au hameau de Bériaz, Commune de Craz.....

Il est exact que le 10 juillet j'ai été arrêté par des soldats allemands et conduit par eux dans la cave de M. Poncet, Auguste.....

Ils m'ont frappé fortement et m'ont tapé la tête contre le mur, me reprochant d'appartenir au Raquis.....

Quelques instants après, des soldats allemands amenèrent dans la cave mon voisin Michaud, Auguste et commencèrent à le frapper également.....

A ce moment ils m'ont fait sortir devant la porte et j'ai entendu gémir Michaud qu'ils continuaient de frapper.

Deux soldats m'ont emmené chez moi où ils m'ont de nouveau interrogé. Ils sont restés toute la nuit et ne sont partis qu'au petit jour après avoir fouillé la maison.....

Je ne puis donc vous donner aucun renseignement sur les traitements subis par Michaud après mon départ.....

Je ne connais pas le numéro de l'unité allemande qui a opéré dans le hameau, mais j'ai su par la suite que cette unité avait été cantonnée à Seyssel.....

Lecture faite à Monsieur PONCET, à qui a reconnu ses réponses fidèlement transcrites, a persisté et sur notre demande a déclaré n'avoir rien à ajouter ou à changer...

De tout quoi nous avons dressé le présent procès-verbal que le déclarant et le greffier ont signé avec nous.

Le Témoin;

Le Greffier.

L'Officier de
Police Judiciaire

[Signature]

[Signature]

[Signature]

14^e LEGION

COMPAGNIE de l'AIN

SECTION de BELLEY

BRIGADE de SEYSSSEL

N^o. 418...

du 16-11-1944.....

PROCES - VERBAL
en exécution
d'une COMMISSION ROGATOIRE
-----oOo-----

(Déposition de Témoin)



L'an mil neuf cent quarante-quatre, le seize novembre
à quinze heures.....

Nous, CONTAMIN, Louis, Maréchal des Logis Chef de Gendarmerie, Commandant la Brigade de Seyssel, Officier de Police Judiciaire, auxiliaire du Procureur de la République, conformément aux articles 48 et 49 du Code d'Instruction Criminelle.....

Assisté de notre Greffier, le Gendarme RAVOT, Charles, auquel nous avons fait prêter serment d'en bien et fidèlement remplir les fonctions.....

Agissant en vertu d'une Commission Rogatoire, délivrée le 15 octobre 1944, par Monsieur le Juge d'Instruction de Belley, à l'occasion d'une procédure contre X inculpé d'assassinat.....

Avons sur simple invitation fait comparaître devant nous le Témoin ci-après nommé, auquel nous avons donné connaissance des faits pour lesquels sa déposition est requise

Ce témoin entendu séparément, a prêté serment de dire la vérité, rien que la vérité et dépose ainsi qu'il suit:.....

Je me nomme BAZIN, René, 29 ans, hôtelier à Seyssel (Ain), né le 2-1-1915 à Longwy (Meurthe et Moselle), de Eugène et de feu Dérig, Léonie.....

Le 8 juillet 1944, un bataillon de troupes alpines allemandes, est arrivé à Seyssel. Une compagnie a été logée chez moi, ainsi que trois officiers et un médecin auxiliaire. Je ne puis vous dire quel est le numéro de ce bataillon, mais je connais le Secteur Postal de cette unité qui est le n^o 7552. J'ignore le nom des Officiers de ce bataillon, toutefois, je détiens un reçu d'un sous-officier du nom de HEUER (Hauptfeldwebel). Ce dernier pourrait sûrement donner le nom de ses officiers.....

Le 10 juillet au matin, un détachement d'une cinquantaine d'hommes environ est parti et est revenu vers onze heures. J'ai appris par ces militaires qu'ils avaient été attaqués au hameau d'Orbagnoux, et qu'au cours de l'engagement, ils avaient eu un mort et quatre blessés.....

Le gros du bataillon a quitté Seyssel vers seize heures et j'ai su qu'un accrochage avait eu lieu entre cette unité et des éléments de la Résistance, à proximité du hameau de Bériaz, (Commune de Craz). Ce bataillon se dirigeait sur

Vu et transmis par le Commandant de Brigade
à Monsieur le Juge d'Instruction, à Belley;
Le 17 novembre 1944.

Nantua et n'est revenu que le 17 dans la soirée, ramenant quatre otages qui ont été fusillés vers vingt et une heures.....

J'ai su par les militaires de ce bataillon qu'ils avaient l'ordre de prendre des otages et d'incendier des maisons lorsqu'ils essayaient des coups de feu d'un village ou d'un hameau.....

Lecture faite à Monsieur Bazin, il a reconnu ses réponses fidèlement transcrites, a persisté et sur notre demande, a déclaré n'avoir rien à changer ou à ajouter.....

De tout quoi nous avons dressé le présent procès-verbal que le déclarant et le greffier ont signé avec nous.....

Le Témoin.

Le Greffier?

l'Officier de
Police Judiciaire.

B. Bazin

[Signature]

[Signature]

Groz le 25 novembre 1944
Je soussigné Poncet Joseph cultivateur demeurant à
Groz, hameau de Bériat, certifie que le 10 juillet
1944, vers 2 heures, des troupes allemandes en marche
contre le maquis, de passage dans la commune
ont tué le nommé Michaut Auguste cultivateur au
dit hameau. Je précise que j'ai assisté au début
de la torture de Michaut pendant laquelle il a
été frappé à la figure, étant moi-même détenu
par les allemands. Michaut a été torturé dans l'é-
curie de Poncet Auguste. Je l'ai entendu crier
pendant la torture et affirmer avoir reçu nettement les
coups de bâton dont les allemands se sont
servis pour frapper Michaut, alors que j'étais sorti de
l'écurie.

[Signature]

En pour la légalisation de la signature
de M. Poncet Joseph

L. Marie Thibaut

Craz, le 05 Novembre 1966



Je soussigné, Foucet, Auguste, cultivateur, domicilié à Craz
(Ais), Maire de Bérigny, certifie avoir vu le 11 juillet, vers 8
heures, après le départ des allemands, le cadavre de Morchaux,
Auguste, cultivateur à Bérigny, commune de Craz, devant la porte
de mon écurie. Ce cadavre portait sur la figure des traces de
chocs de souliers, ainsi que des traces de coups de bâtons. Le
corps portait des traces de strangulation, la gorge une trace de balle,
laquelle avait du ressortir derrière la tête, les cheveux étaient collés
par le sang. A la poitrine, une trace de balle du côté du cœur.
Les effets étaient déchirés et remontés aux épaules, faisant
ressortir qu'il avait été traîné par les pieds.

Pour la légalisation de la signature

de M Foucet Auguste Le Maire

Foucet
Bérigny

